

# MARCHE ET DECONFINEMENT : UNE VILLE ACCUEILLANTE POUR LES PIETONS

---

La France sort progressivement des restrictions mises en place en raison de la situation sanitaire. Les mesures qui vont être prises vont avoir de lourdes conséquences en matière de déplacements. Il est à redouter que les enjeux liés à la distanciation physique et l'usage excessif de l'automobile n'entravent les volontés de donner une plus grande place aux modes actifs et non polluants.

Pour reporter vers les modes actifs une partie de ces déplacements l'accent est mis sur le développement du vélo. Cette orientation est portée par de nombreuses villes qui s'engagent dans une course au nombre de kilomètres de voies cyclables.

Cette espérance d'un report sera vaine si elle ne s'inscrit pas, comme le souligne à juste titre Paul Lecroart de l'Institut Paris Région, dans une stratégie pour les espaces publics qui permette « d'expérimenter grandeur nature une transition globale vers un monde urbain plus résilient sur tous les plans ».

Les stratégies « vélo » doivent s'élargir à tous les modes de déplacements actifs et en particulier à la marche qui est un moyen très efficace de pratiquer la ville sans apporter de nuisances. Cependant elle reste ignorée des pouvoirs publics nationaux et locaux.

La mise en place d'une nécessaire distanciation physique a des répercussions sur la situation des piétons dans l'espace public. Alors que leur nombre va mécaniquement augmenter compte tenu de la défiance vis-à-vis des transports en commun, ils vont affronter des risques sanitaires liés à l'exiguïté des trottoirs qui seront sûrement grignotés par l'extension excessive des terrasses de café pour préserver les distances.

Aux questions de santé s'ajouteront des questions de sécurité liées aux conflits avec les Engins de Déplacements Personnels et les vélos sur des trottoirs déjà étroits et à la multiplication des situations d'attente en insécurité (arrêts de bus, passages piétons). Ils seront confrontés au retour de la pollution liée à la reprise de la circulation motorisée.

Il est donc nécessaire de s'engager aux côtés des piétons, c'est-à-dire de chacun d'entre nous : seniors, enfants, personnes en situation de handicap, clients du commerce de proximité, marcheurs, promeneurs ou touristes.

Alors que s'engage le déconfinement et à la mi-temps des élections municipales, la période est favorable pour engager un rééquilibrage entre les modes de déplacements et de promouvoir avec le vélo également la marche et les piétons. Dans cette perspective, les signataires formulent à destination des pouvoirs publics et des élus municipaux les recommandations suivantes

**1/ Favoriser les cheminements piétonniers et encourager à faire des parcours à pied y compris de plus longue durée qu'habituellement**, ce qui implique, par exemple, les mesures suivantes.

→ Le strict respect et une meilleure utilisation des dispositions existantes en faveur des piétons : libérer les trottoirs du stationnement, suppression du marquage à cheval, suppression des pistes cyclables sur les trottoirs, réduire le mobilier urbain, agir sur les feux, suppression du stationnement avant passage piéton...

→ Une amélioration du confort et de la sécurité des cheminements par des mesures spécifiques expérimentales : cheminement de 3 m, bande piétonne et extension de l'espace d'attente sur la chaussée, extension des quais aux arrêts de bus et aux pôles de correspondance, jalonnement d'itinéraires à la sortie des gares...

**2/ Agrandir l'espace dédié aux modes actifs dans des quartiers afin de maintenir une vie sociale de proximité** tout en respectant les recommandations liées à la distanciation physique. A cette fin il est demandé que :

- Les rues à forte densité piétonne (commerces, services publics...) fassent l'objet d'un classement en zone de rencontre (20 km/h et priorité au piéton)
- Les aires piétonnes existantes soient élargies,
- Les rues bordant les écoles soient traitées en aires piétonnes ou zones rencontre, au minimum de façon temporaire, au mieux de façon pérenne,
- Les pôles de quartier fassent l'objet de la mise en place de larges zones de rencontre,
- Des contrôles de la vitesse soient réalisés dans les quartiers.

**3/ Promouvoir la pratique de la marche** pour montrer que « se déplacer à pied c'est possible » et faire participer les marcheurs aux décisions :

- Le renforcement d'une information et d'une communication ciblées et de proximité,
- Le développement d'une signalétique piéton adaptée,
- Le développement d'actions de sensibilisation comme « Rues aux Enfants, rues pour tous », d'activités autour de la marche : santé, randonnée, sport...,
- De s'appuyer sur l'expertise du public des marcheurs à l'occasion de la prise de décision : organisation de marches urbaines, consultations des associations dédiées, participation aux comités d'usagers.

Les pouvoirs publics, les Maires peuvent déjà décider de mettre en place la plus grande partie des mesures évoquées puisque les outils juridiques et techniques existent.

## COLLECTIF « PLACE AUX PIETONS »

**Gérard FOUCAULT,**

Président de 60 Millions de Piétons

**Anne FAURE,**

Présidente de Rue de l'Avenir

**Daniel RAMEY,**

Président du comité parisien de la Fédération Française de Randonnée

